

## ACCUEIL PERISCOLAIRE DE L'ECOLE BEAU SOLEIL 2023 - 2024

### SEMAINE DE L'ENFANT

	7h30	9h	12h	13h30	16h	17h	18h30
LUNDI	<u>GARDERIE</u>	<u>CLASSE</u>	<u>CLASSE</u>	SORTIE ou	<u>CLASSE</u>	SORTIE ou	<u>GARDERIE</u>
JEUDI				Restaurant Scolaire		<u>GARDERIE</u>	

	7h30	9h	12h	13h30	16h	17h	18h30
MARDI	<u>GARDERIE</u>	<u>CLASSE</u>	<u>CLASSE</u>	SORTIE ou	<u>CLASSE</u>	SORTIE ou	<u>GARDERIE</u>
VENDREDI				Restaurant Scolaire		Activités Péri Educ	

	7h30	9h	10h	12h	12h30	18h
MERCREDI	<u>GARDERIE</u> ou	<u>GARDERIE</u> ou	APC	<u>CLASSE</u>	SORTIE ou	<u>CENTRE DE LOISIRS</u>
			<u>GARDERIE</u> ou		<u>GARDERIE</u> ou	

**GARDERIE:** gratuite (de 7h30 à 9h et de 16h à 18h30)

**SORTIE DU MIDI ET DU SOIR**

**APE (Activités Péri Educatives) :** activité gratuite de 16h00 à 17h00 pour les Petites Sections (dès 3ans) et Moyennes Sections

**APC (Activité Pédagogique Complémentaire) :** scolaire, les mercredis (de 9h00 à 10h00) - voir avec les enseignants

**RS : Restaurant Scolaire** sur inscription.

**CENTRE DE LOISIRS :** sur inscription.

La **FEUILLE D'INSCRIPTION**, ci-jointe en dernière page, est à compléter afin d'autoriser son enfant à participer aux activités péri-éducatives.

Comme pour toute activité périscolaire et extrascolaire, les familles doivent être titulaires d'une assurance **responsabilité civile et individuelle** pour leur(s) enfant(s).

**Cette fiche doit être remise à l'école au plus tard le 6 septembre 2023.**

# LES ACTIVITES PERI EDUCATIVES

Début des activités le 19 septembre 2023

Les activités péri-éducatives (APE) sont des activités périscolaires liées à l'aménagement de la réforme des rythmes scolaires.

La Commune a délégué à l'Office Social et Culturel de Capdenac (OSCC) la responsabilité et l'organisation de ces activités périscolaires. Ces actions s'inscrivent dans le cadre d'un Projet Educatif de Territoire.

## Quand ?

Les mardis et vendredis, en alternance, entre 16h et 17h.

- Le Mardi pour les Petites Sections (à partir de 3 ans)
- Le Vendredi pour les Moyennes Sections

La récupération de l'enfant ne pourra pas se faire en cours d'activité. A la fin de l'activité 17h, les enfants retournent en garderie. Ils peuvent être alors récupérés par le responsable légal.

## Pour qui ?

Pour les enfants de **petites et moyennes sections (à partir de 3 ans)**, de manière non obligatoire et gratuite.

## Comment y participer ?

Pour y participer, une inscription annuelle sera demandée. (*Voir feuille d'inscription en suivant*).

Concernant les activités, les élèves pourront choisir leur activité sur la base de plusieurs propositions. Les enfants auront le choix de participer à une activité organisée par un intervenant présent (dans la limite du taux d'encadrement) ou de jouer librement en garderie, en occupant leur temps comme ils le souhaitent.

Cette organisation a été retenue pour s'adapter au mieux aux besoins du jeune enfant.

## Les Activités :

Les activités sont encadrées par des animateurs de l'OSCC, des intervenants compétents mis à disposition par les associations locales partenaires ou des prestataires de services.

### Exemples d'Activités

- *Parcours de motricité / Jeux collectifs / Arts plastiques et visuels / Lecture de contes / Jeux d'opposition / Basket / Jeux de société / Qi Gong / Eveil Théâtral...*

## Les objectifs du Projets Educatif de Territoire :

- Permettre la découverte de nouvelles activités, développer la curiosité et l'ouverture d'esprit
- Favoriser l'égalité des chances par l'amélioration des conditions d'apprentissage
- Favoriser l'épanouissement personnel et collectif des enfants
- Contribuer à la formation du citoyen
- Développer, améliorer l'autonomie de l'enfant
- Développer le bien vivre ensemble

***Les jours où l'enfant est concerné (mardi ou vendredi) par les activités éducatives, plusieurs possibilités sont offertes : y participer, être en garderie, être récupéré.***

***Les jours où l'enfant n'est pas concerné (lundi et jeudi) par les activités éducatives, il peut être récupéré à 16h ou être accueilli en garderie périscolaire.***

ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

## FEUILLE D'INSCRIPTION PÉRISCOLAIRE

A compléter et retourner obligatoirement à l'école avant le 6 septembre 2023

### IDENTITÉ DE L'ENFANT

NOM	PRENOM	SEXE	DATE DE NAISSANCE	CLASSE	ENSEIGNANT

### RESPONSABLE DE L'ENFANT

**LÉGAL 1** Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixe : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ travail : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

**LÉGAL 2** Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_ Lien de parenté : \_\_\_\_\_

Adresse (si différente du légal 1) : \_\_\_\_\_

Téléphone portable : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixe : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ travail : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

### AUTRES PERSONNES AUTORISÉES À RÉCUPÉRER L'ENFANT OU À CONTACTER EN CAS D'URGENCE

Nom	Prénom	Lien avec l'enfant	Téléphone domicile	Portable

### DISPOSITIONS EN CAS D'URGENCE

Je soussigné, Madame, Monsieur : ..... déclare autoriser la municipalité ou l'OSCC et par délégation, la ou le responsable de la garderie, à prendre en cas d'accident toutes les mesures d'urgence nécessaires.

J'autorise, si besoin, le transport de mon enfant vers : l'hôpital ou la clinique de .....

Nom du médecin traitant : .....

Adresse : ..... Téléphone : .....

Contre indications médicales - précautions particulières : allergies, asthme (préciser).....  
(Merci de fournir un PAI si existant)

Vaccinations à jour : oui  non  Renseignements médicaux, remarques : .....

(Merci de fournir la copie des vaccinations du carnet de santé de l'enfant)

Assurance civile : .....

### AUTORISATION DE PUBLICATION DE L'IMAGE DE L'ENFANT

Je soussigné(e), .....  autorise  n'autorise pas, l'école à publier et utiliser les photos, les films et les enregistrements audio sur lesquelles figurent mon (mes) enfant(s) qui seraient prises dans le cadre des activités scolaires et périscolaires.

Celles-ci pourront être reproduites par les écoles, la mairie ou la presse en partie ou en totalité sur tout support (Internet, revues, supports municipaux ou autre support de presse).

## INSCRIPTION AUX ACTIVITÉS PÉRI-ÉDUCATIVES

**Activités péri-éducatives entre 16h et 17h**  
(Réforme des rythmes scolaires)

- **Le Mardi pour les Petites Sections (à partir de 3 ans)**
- **Le Vendredi pour les Moyennes Sections**

Je soussigné, .....  **autorise**  **n'autorise pas**, mon fils, ma fille  
..... à participer aux activités péri-éducatives gratuites **proposées à mon enfant**  
**pour l'année scolaire 2023-2024.**

---

**Je certifie avoir reçu et pris connaissance du fonctionnement de l'Accueil Périscolaire et en accepte les conditions.**

Fait le ..... , à .....

Signature du représentant légal